Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DF_26_07_04-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBÉRATION N° DF-26-07-04

OBJET : Composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DF-26-05-24 en date du 27 mai 2026 approuvant la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées à 11 membres ;

Vu les délibérations des communes membres de Douarnenez communauté désignant leurs représentants à siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission principal de procéder à l'évaluation des charges et des produits liés aux transferts ou aux restitutions de compétences entres Douarnenez Communauté et ses communes membres ;

Par délibération n° DF-26-05-24 du 27 mai 2026, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à deux conseillers municipaux par commune membre, la Présidente étant membre de droit, soit un total de onze membres ;

De plus, les communes membres ayant procédé à la désignation de leurs représentants par délibération, il est proposé au conseil communautaire de désigner les membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DF_26_07_04-DE

COMMUNES	MEMBRES
Douarnenez	François PHILIPPE
Douarnenez	Christelle AMALRIC
Poullan-sur-Mer	Sébastien THOMAS
Poullan-sur-Mer	Marie-Pierre BARIOU
Pouldergat	Philippe CORNEC
Pouldergat	Ronan KERVAREC
Kerlaz	Ludovic QUELENNEC
Kerlaz	Béatrice QUEFFELEC
Le Juch	Yves TYMEN
Le Juch	Marc RAHER

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique, mutualisation et finances en date du 29 juin 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) conformément à liste figurant ci-dessus ;
- **RAPPELER** que Mme la Présidente de Douarnenez communauté est membre de droit de la commission.

Fait et délibéré le 9 juillet 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC